

L'AMAP Les Cagettes
de La Fayette



MODE D'EMPLOI





BIENVENUE A L'AMAP LES CAGETTES DE LA FAYETTE

Les Cagettes de La Fayette est une Amap du 9ème arrondissement de Paris créée en 2017 par un petit groupe de femmes installées dans le 9ème ou y travaillant. Elle a le statut d'association loi 1901 et elle est membre du réseau des AMAP d'Île-de-France.

AMAP signifie Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. C'est une association de « consom'acteur.ice.s » partageant la récolte d'un maraîcher, et soutenant l'agriculture paysanne.

La récolte est entièrement pré-financée par les membres de l'association, procurant ainsi aux producteurs une sécurité économique indispensable à leur activité.

Les objectifs d'une Amap sont de :

-  maintenir et de développer une **agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable**, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
-  promouvoir un **rapport responsable et citoyen à l'alimentation**,
-  faire vivre une **économie sociale et solidaire**, équitable et de proximité,
-  contribuer à une **souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s** du monde dans un esprit de solidarité.

Nos partenaires principaux, Jean-Christophe et Romain, sont maraîchers installés près de Troyes (Aube) depuis juillet 2015, et produisent des légumes bio pour une clientèle locale ainsi que pour l'Amap Les Cagettes de La Fayette. Jean-Christophe et Romain livrent chaque semaine à l'Amap une part de leur récolte. En 2021-2022, le panier entier (quantité pour 3 à 4 personnes) est à 20 euros, et le demi panier (1 à 2 personnes) à 10 euros par semaine. Les amapien.ne.s ne choisissent pas les légumes : les maraîchers composent les paniers selon leur récolte du jour, en assurant une diversité de variétés.



1. Les saisons

L'Amap fonctionne sur une saison de 12 mois, courant de début octobre à fin septembre de l'année suivante. Les amapien.ne.s s'engagent à préfinancer la production des maraîchers partenaires sur la période (cf. partie 2). Les partenariats avec les autres producteurs peuvent courir sur une période plus courte, en fonction de la saisonnalité des produits ou des disponibilités des amapien.ne.s pour gérer les partenariats. Pour les légumes, le partenariat prévoit 46 distributions sur l'année, soit une par semaine sauf les deux semaines de Noël et Nouvel an, la semaine du 15 août et 3 semaines entre mars et avril (pause saisonnière définie chaque année). Les personnes qui rejoignent l'Amap en cours d'année ne payent que les livraisons restantes, au prorata.

2. Les inscriptions

Les inscriptions ont lieu en septembre de chaque année, ou en cours d'année s'il reste des places (ou si des places se sont libérées suite par exemple à des déménagements). Un contrat avec chaque producteur.ice est signé par les amapien.ne.s. NB : le seul partenariat obligatoire est celui avec les maraîchers ; les autres partenariats (œufs, pommes, champignons...) sont en option, chaque amapien.ne est libre de s'y engager ou pas. L'amapien.ne s'engage aussi à préfinancer la production : ainsi les responsables de chaque partenariat récupèrent lors de l'inscription tous les chèques de l'année (10 pour les légumes, selon des modalités variables pour les autres produits), qu'ils/elles transmettent au fur et à mesure aux producteur.ice.s.

3. L'adhésion à l'association

Association loi 1901, l'Amap demande une adhésion, qui permet notamment aux membres d'être couvert.e.s par l'assurance de l'Amap lors des distributions. L'Amap est à son tour membre du Réseau des Amaps d'Ile-de-France, qui nous assure et nous accompagne autant que de besoin. En 2021, l'adhésion est fixée à 20 euros par foyer adhérent, dont 10 sont reversés au Réseau des Amaps. Un formulaire d'adhésion est remis lors de l'inscription, et le paiement se fait par chèque à l'ordre de Les Cagettes de La Fayette.



4. Les distributions

Les distributions ont lieu tous les mardis de 18h30 à 20h au 60 rue La Fayette (mais les horaires et le lieu peuvent varier ponctuellement). 5 amapien.ne.s bénévoles gèrent la distribution, en s'inscrivant à l'avance sur un calendrier partagé. Lors de son adhésion, **chaque amapien.ne s'engage à réaliser au moins 4 permanences au cours de l'année.**

Les permanencier.e.s déchargent et rechargent le camion du maraîcher, pèsent les légumes (et les autres produits) pour les amapien.ne.s, et veillent à ce que le lieu de distribution soit propre en fin de distribution.

5. Et si on ne peut pas venir un mardi soir?

Plusieurs options s'offrent aux amapien.ne.s qui seraient dans ce cas.

Ils/elles peuvent tout d'abord **demander à un.e ami.e**, un.e collègue, un.e voisin.e ou un.e autre amapien.ne de venir chercher le panier à leur place. Pour faciliter l'organisation entre amapien.ne.s, on utilise un fichier partagé où figurent les coordonnées et l'adresse des amapien.ne.s volontaires pour récupérer les paniers d'amapien.ne.s absent.e.s.

Les amapien.ne.s peuvent aussi demander à ce que leur panier soit mis de côté par les permanencier.e.s (via un fichier partagé spécifique), et ils/elles viennent ensuite le chercher au PIJ le mercredi aux horaires d'ouverture au public. Attention : cette option n'est pas toujours disponible (fermeture du lieu au public le mercredi ou si la distribution a lieu ailleurs qu'au PIJ).

Les amapien.ne.s peuvent vendre leur panier (et/ou leurs œufs, leurs champignons etc) à des personnes intéressées par un rachat (autres amapien.ne.s ou habitant.e.s du quartier non inscrit à l'Amap mais qui souhaitent racheter ponctuellement des paniers – les « intermittents »). Cela se fait également via un fichier partagé, et le règlement a lieu entre le vendeur.euse et l'acheteur.euse (l'Amap ne prend aucun règlement).

Enfin ils/elles peuvent décider de **faire don de leur panier au Centre d'hébergement d'urgence pour femmes Plurielles**, partenaire de l'Amap depuis janvier 2020. Cela se fait via le même fichier de la mise en vente du panier (il suffit de cocher la case "panier solidaire"). Les salarié.e.s ou les résidentes du CHU viennent alors chercher les produits le lendemain.



1. Les engagements incontournables :



S'inscrire aux permanences : Lors de son adhésion, chaque amapien.ne s'engage à réaliser au moins **4 permanences** au cours de l'année.



Aider les maraîchers à la ferme lors de la visite annuelle organisée en juin ou fin août.

2. Les engagements réguliers, sur la base du volontariat :



Gérer un partenariat (nouveau ou existant) : s'occuper de trouver un producteur, établir un contrat de partenariat, informer les amapien.nne.s de ce partenariat, recueillir les contrats d'inscription, gérer le calendrier des distributions...



Gérer la mailing liste des "intermittents" : informer les intermittents de la disponibilité de paniers en vente, répondre à leurs questions, mettre à jour la mailing liste...



Gérer le partenariat avec le CHU Plurielles et le fonctionnement du panier solidaire : informer le Centre d'hébergement des dons de paniers prévus chaque semaine, s'assurer de leur mise de côté par les permanencier.e.s, ...



Gérer la communication sur Facebook : poster ou relayer des informations relatives à l'Amap ou à nos partenaires sur notre page, répondre aux demandes d'information reçues via la page...



Répondre aux demandes de renseignement reçues par e-mail : assurer une veille sur les demandes d'information reçues sur la boîte mail de l'Amap et y répondre ou les orienter vers les personnes compétentes au sein de l'Amap.



Gérer le site internet : mettre à jour le site internet, publier des nouveaux contenus, ...



3. Les engagements ponctuels, sur la base du volontariat :



Gérer l'organisation de la visite à la ferme une fois par an : trouver une date avec les maraîchers, organiser le déroulement de la journée/week-end, informer les amapien.nne.s, gérer les inscriptions à la sortie, organiser les covoiturages, ...



Gérer la participation de l'Amap aux événements du quartier (fête de quartier et forum des associations principalement) : s'inscrire auprès de la mairie du 9^{ème}, organiser la participation des amapien.nne.s (fichier d'inscription par créneau pour la journée), assurer la mise à disposition du matériel de communication de l'Amap aux personnes qui assurent la permanence (flyers, affiches, ...), ...



Assurer des permanences exceptionnelles lors des inscriptions/réinscriptions en septembre/octobre chaque année : recueillir, vérifier et classer tous les dossiers d'inscription pour chaque partenariat.



Organiser des apéros/temps conviviaux à l'Amap... au gré des envies !

Notre Amap ne vit que parce que des amapien.ne.s s'occupent de la faire vivre. Toute personne volontaire pour y contribuer est la bienvenue et peut se manifester dès qu'elle le souhaite !

Le Bio Potager de Germain

Passionnés d'agriculture depuis toujours, ce n'est qu'à la quarantaine que Romain et Jean-Christophe se reconvertissent professionnellement : grâce à Terre de Liens, ils peuvent acquérir un terrain de 6 hectares à Saint-Germain, à côté de Troyes. Cette terre est dédiée depuis longtemps au maraîchage, mais n'était plus cultivée depuis plusieurs années : Eco-Cert leur attribue donc le label bio dès le démarrage du projet. Beaucoup de travail et d'apprentissage plus tard, au printemps 2017 les premiers légumes sortent enfin de terre. 3 hectares sont actuellement cultivés.

La Ferme de Bruille

Guillaume Garnot et Chloé Mittnacht de la SCEA de Bruille cultivent un verger de pommiers de 35 ha à la Croix-en-Brie en Seine-et-Marne, et sont nos partenaires depuis début 2020. Ils nous livrent toutes les deux semaines des paniers de 2 ou 4kg de pommes, de différentes variétés : Golden Delicious, Royal Gala, Sampion et Pinova Corail. Leurs pommiers plantés en 2016 sont en conversion bio certifiée par Ecocert. Leur première récolte était en 2020, et ils ont besoin de notre soutien pour continuer à produire de bonnes pommes bios !

La champignonnière La Marianne

Nos partenaires Sandrine et Bruno sont situés à Méry-sur-Oise, dans une ancienne carrière d'extraction de pierres exploitée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il s'agit d'une des dernières champignonnières en exploitation d'Île-de-France. Six variétés de champignons sont produites : les Champignons de Paris, les Pleurotes Grises, Roses et Jaunes, les Shiitake (lentin du chêne) et les Pholiotes du Peuplier. 700 kg de champignons sont produits chaque semaine, sur 2 ha (sur les 22 ha de la carrière). L'intégralité de la production est vendue en circuit court et cueillie à la main généralement le matin même pour une livraison dans la journée ou le lendemain.

L'aviculteur Jean-Pierre Rocipon

Jean-Pierre a commencé son activité en tant qu'aviculteur bio au sein de la coopérative Les Champs du Possible, dispositif régional de test d'activité agricole. Fort de cette expérience formatrice, il décide un an après de continuer sa production dans la ferme familiale qui accueille déjà une autre exploitation de fruits et légumes bio. Son projet en solo démarre en novembre 2020. Il possède 2 poulaillers de poudeuses de 140 m², soit environ 1500 poules poudeuses, mais aussi 6 poulaillers de 60 m² pour les poulets de chairs, soit environ 600 poulets-pintades par mois.

Ces partenariats ne vivent que parce que des amapien.ne.s s'occupent de les faire vivre. Si aucun.e amapien.ne ne se porte volontaire pour le faire, les partenariats ne peuvent perdurer !



CONTACTER L'AMAP



Adresse du siège social :

Maison des associations du 9ème
84 rue Jean-Baptiste Pigalle
75009 Paris



Adresse postale de l'association et lieu de distribution :

Antennes jeunes du 9ème (Point infos jeunesse)
60 rue La Fayette
75009 Paris
(Métro Cadet ligne 7)



Adresse email :

amap.cagetteslafayette@gmail.com



Notre site internet :

<http://amap-lescagetteslafayette.com/>



Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/cagetteslafayette/>

Notre groupe privé Facebook :

L'Amap Des Cagettes De La Fayette (*demande d'accès requise*)

